ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant le No. municipal 323 rue Murat, entre les rues Palmyra et Banks.

Homeseekers Building and Loan Association vs. Charles Goebelhoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,696 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril 1913 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Murat, Palmyre, Banks et Olympia, étant l'Ilet No. 816. Lequel dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de cent vingt sept pieds entre lignes parallèles et est composé de l'entier du terrain No. cinq, lequel fait face à la rue Murat, et d'une petite partie prise de l'arrier du terrain No. vingt-huit, qui fait face à la rue Banks, la dite partie de terre étant celle comprise dans l'étendue des dites lignes du dit terrain No. cinq, à une distance de quinze pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

LEGIER & GLEASON,

Avocats pour le demandeur.

mars21,28av4,11,18,23,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District, consistant de 21 terrains, etc., dans le carré borné par l'avenue Monroe et les rues Timoleon, Bourbon et Touro.

Michel Schneider vs. Philip T. Nagle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,590 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Vingt et un certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 365d, borné par l'avenue Monroe et les rues Timoleon, Bourbon et Touro, et désigné par les numéros 2 à 22 inclusivement, et mesurant ci-après à savoir:

Terrains 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Terrain No. 5 forme l'encoignure de l'avenue Monroe et de la rue Touro, et mesure 41 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Touro, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 4 pouces.

Terrains 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Touro, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 4 pouces.

Terrain No. 14 forme l'encoignure des rues Touro et Timoleon, et mesure 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Touro, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 4 pouces.

Terrains Nos. 15, 16 et 17 mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Timoleon, sur une profondeur entre lignes parallèles de 129 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Terrain No. 18 forme l'encoignure des rues Timoleon et Bourbon et mesure 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 105 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Terrains Nos. 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Bourbon, sur 105 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes les mesures plus ou moins. Rue Bourbon (anciennement Bagatelle). Rue Touro (anciennement rue Union).

Acquis par Philip T. Nagle de Francis Bistes et al, par un acte passé devant Martin H. Manion le 1er décembre 1906 enregistré dans le L. O. B. 230 folio 122.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

MARTIN H. MANION,

Avocat pour le demandeur.

mars7,14,21,28av4,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur, dans le Sixième District, portant le No. municipal 3015 rue Berlin, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Provident Building and Loan Association vs. Florian Reichstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,331 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Claiborne, Derbigny et Milan, désigné par le No. 24 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte de vente devant E. L. Weil, notaire, le 18 août 1910 et mesure d'après le dit croquis trente pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

2nd. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 695, borné par les rues Berlin, Milan, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. 25 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé à un acte devant E. L. Weil, notaire dans cette ville, le 18 août 1910, et mesure d'après cela vingt pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

HENRIQUES & DUCHAMP,

Avocats pour le demandeur.

mars15,21,28av4,11,17

AVIS DE SUCCESSIONS

In Re: Absents Inconnus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,952 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession des absents inconnus intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. D. DIMITRY, Avocat.

21mars21,26,30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux successions.

Julian M. Swoop vs. John Blank & Co., et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 87,145 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt de Frank A. Wilke une des défendeurs dans le procès ci-dessus, dans la succession de Herman Wilke, No. 102,612, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, et plus particulièrement décrite dans l'inventaire enregistré, dans le dit procès, et plus particulièrement son intérêt, dans ses biens-fonds décrits dans le dit inventaire, à savoir:

1. Deux certains terrains avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Seconde, Troisième et Rousseau, désignés par les Nos. 7 et 8. Les deux dits terrains mesurent chacun vingt sept pieds onze pouces de face à la rue Fulton, vingt sept pieds, dix pouces et six lignes, trois-quarts de largeur dans le fond, sur cent dix pieds de profondeur.

2. Un certain terrain avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, désigné par le No. 15 et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue Seconde, la même largeur dans le fond, sur cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain 14, et cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No. 16.

3. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et désigné par le No. 14, le dit terrain mesure vingt cinq pieds quatre pouces de face à la rue seconde, la même largeur dans le fond, cent vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur le côté près de la rue Fulton, et cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du terrain No. 15.

4. Un certain terrain, avec toutes les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Fulton, Rousseau, Seconde et Troisième, et désigné par le No. 16, et mesure vingt cinq pieds deux pouces de face à la rue seconde, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds sept pouces et une ligne sur la ligne de côte près du terrain No. 15, et cent vingt cinq pieds et sept pouces sur ligne de côte près du No. 17.

5. Deux terrains avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Fulton et Chippewa, désignés comme terrains Nos. 6 et 7, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun trente et un pieds de face à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 174 dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Chippewa, Sorapiaru, Fulton et Philip; mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7. Premièrement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 39, borné par les rues Fulton, Chippewa, Sorapiaru et Philip, mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes de largeur l'arrière ligne d'une parcelle de terre formant partie du terrain No. 166, et s'étendant en une profondeur de cette ligne, de cinquante trois pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et il mesure trente neuf pieds, huit pouces et six lignes sur l'arrière, plus ou moins, et la dite parcelle de terre forme l'arrière partie et est la balance du dit terrain No. 166.

Secondement — Un morceau ou parcelle de terre avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District, l'Ilet No. 39, borné par les rues Philip, Sorapiaru, Fulton et Chippewa. Le dit morceau de terre est désigné par la lettre E et mesure trente neuf pieds huit pouces et six lignes de largeur sur une ligne la divisant de la parcelle D sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante et onze pieds quatre pouces et trois lignes, et a trente neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur dans la fond et forme la balance du terrain No. 169.

8. Un certain terrain, avec les améliorations, etc., dans le Quatrième District de cette ville, étant une parcelle du terrain No. 169 de l'Ilet No. 6, borné par les rues Sorapiaru, Philip, Chippewa et St. Thomas, mesurant trente neuf pieds huit pouces six lignes de face à la rue Sorapiaru, sur quatre vingt huit pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, désigné comme No. 87 rue Sorapiaru.

9. Un certain terrain, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Erato, Gannie et Constance, étant une parcelle du terrain No. 13 de l'Ilet No. 17; la dite parcelle de terre forme l'angle des rues Magasin et Erato, et mesure en mesure Française, trente pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Erato.

Ainsi que tout son droit, titre et intérêt dans et à la succession de Catherine Dietel, épouse divorcée en premières noces de J. Lotes, et épouse en seconde noce de Herman Wilke, No. 77-255, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, et décrits dans l'inventaire enregistré dans le procès et plus particulièrement tout son droit, titre et intérêt sur la ci-dessus décrite et ci-après décrite propriété, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Cypress, Derbigny et Julia, désignée par la lettre B, et mesure soixante dix sept pieds quatre pouces de face à la rue Cypress, quatre vingt pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la divisant de la parcelle de terre marquée A, quatre vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne de bornage et soixante dix sept pieds six pouces et quatre lignes sur l'arrière ligne.

2. Deux certains terrains avec les améliorations, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cypress, Derbigny et Roman et la propriété du N. O. Canal and Banking Company, ou débarcadère de la rue Julia, les dits terrains sont désignés par les Nos. 3 et 4, et mesurent ci-après à savoir: Terrain No. 3 mesure vingt sept pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et terrain No. 4 mesure vingt sept pieds de face à la rue Derbigny sur cent vingt pieds de profondeur sur la rue Cypress et forme l'angle des rues Cypress et Derbigny.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur le champ.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

CAFFERY, QUINTERO & BRUMLY,

Avocats pour le demandeur.

mars14,15,21,28av4,11,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Henrietta Marcet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — Nos. 103,088-97,325 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte présenté par la Commercial Germania Trust and Savings Bank, tuteur administratif datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

A. D. DANZIGER, Avocat.

21mars21,25,30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant les Nos. municipaux 86 et 88 rue Troisième, entre les rues Annunciation et Laurel.

Sixth District Building and Loan Association vs. Seymour Feldenthark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,232 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril 1913 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Annunciation, Laurel et Seconde, désigné comme terrain No. dix huit de l'Ilet No. 87, mesurant trente pieds, quatre pouces de face à la rue Troisième, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan de F. F. Pacquet, le 28 juillet 1884.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

G. G. ROSENBERGER,

Avocat pour le demandeur.

mars21,28av4,11,18,25,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant les Nos. municipaux 326 et 328 rue Palmyre, entre les rues Rocheblave et Bourgeois.

Casper Pietri vs. John Wells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,423 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 376, borné par les rues Palmyre, Rocheblave, Gasquet maintenant Cleveland et Bourgeois, désigné par le numéro numéroté sur du plan No. et déposé dans le bureau de M. H. Peters, notaire dans cette ville, lequel dit terrain mesure vingt sept pieds six pouces de face à la rue Palmyre sur cent-cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

BENJAMIN GRY,

Avocat pour le demandeur.

mars7,14,21,28av4,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le No. municipal 1334 rue Annette, coin de la rue Urquhart (dans le carré des rues St. Bernard et Marais).

Standard Brewing Company vs. Sen. B. Le Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,[illegible] — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. [illegible] borné par les rues Annette, Urquhart, St. Bernard et Marais, anciennement Morales, désigné par le No. 1 et mesure trente deux pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue Annette, sur une profondeur en face à la rue Urquhart de cent pieds finissant l'encoignure des deux dites rues.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

HENRIQUES & DUCHAMP,

Avocats pour le demandeur.

mars14,15,21,28av4,11,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Bridget Ryan, veuve en premières noces de John Hooley et en seconde noce de Michael Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,988 — Division A — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres exécutoires, datives, testamentaires dans la succession de Bridget Ryan, veuve en premières noces de John Hooley et en seconde noce de Michael Maher, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

W. D. DIMITRY, Avocat.

30mars—20,24,29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant les Nos. municipaux 625 et 627 rue Pitt, entre la rue Webster et la ligne de Bloomingdale (dans le carré de la rue Garfield).

Whitney Central Trust Savings Bank vs. Agnes L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,[illegible] — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Pitt, Webster, Garfield anciennement Jennings et la ligne de Bloomingdale, désigné par le No. 15 sur un croquis ou certificat de voyer fait par H. W. W. Reynolds, Deputé voyer de ville, annexé à un acte passé devant Fernin Kerhan, notaire dans cette ville, le 17 février 1887 et mesurant d'après le dit croquis trente et un pieds, onze pouces de face à la rue Pitt, sur cent huit pieds, un pouce et quatre lignes sur l'arrière ligne la divisant du terrain 14 sur une profondeur sur sa ligne la divisant du terrain 16 de cent quarante cinq pieds, et cent quarante cinq pieds et cinq lignes sur la ligne de Bloomingdale, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM, BRIAN & SAAL,

Avocats pour le demandeur.

mars[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le No. municipal 627 avenue Washington, entre les rues St. Thomas et Chippewa.

[illegible] vs. Lagiovala.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, étant la partie de face du terrain numéroté No. 4 de l'Ilet No. 79, borné par l'avenue Washington et les rues [illegible] maintenant Fabre, sur un plan fait par [illegible] le [illegible] mars 1912, d'après lequel plan la dite parcelle de terrain commence à une distance de trente et un pieds de l'encoignure de la rue St. Thomas et avenue Washington, et mesure trente et un pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur de soixante dix pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. D. DANZIGER,

Avocat pour le demandeur.

mars[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, portant le No. municipal [illegible] avenue Taylor, formant l'angle des rues Calma et Milne (dans le carré de la rue Corwin) sur 5 terrains.

New Orleans Land Company vs. Arthur J. Nobles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. [illegible] borné par les rues Milne, Calma, Corwin et avenue Taylor, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent à savoir: Terrain No. 1 formant l'angle de la rue Milne et avenue Taylor, et de la rue Calma et avenue Taylor, trente trois pieds de face sur chacun des rues Milne et Calma, terrains 2 à 5 inclusivement, chacun vingt cinq pieds de face aux rues Milne et Calma, tous sur une profondeur uniformes de la dite rue Milne à la rue Calma.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée, du Quatrième District, portant le No. municipal [illegible] rue Prieur, entre les rues Seconde et Troisième.

Frank E. Toomey vs. Mlle Mary Brickley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,226 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le [illegible] avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon qu'en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. [illegible] borné par les rues Prieur, Roman, Seconde et Troisième, désignés par les lettres C et D sur un croquis de voyer fait par B. E. Seymore et Fils, voyers, dans le 23 novembre 1909, annexé à un acte devant E. L. Weil, notaire dans cette ville, le 25 novembre 1909, et les dits terrains sont adjacents, et mesurent chacun d'après le dit croquis trente pieds de face à la rue Prieur la même largeur dans le fond, sur cent cinquante quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. D. DANZIGER,

Avocat pour le demandeur.

mars[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District, portant le No. municipal 2283 rue Philip, au coin de la rue Franklin (dans le carré des rues Liberty et Jackson).

German-American Homestead vs. Randall Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,618 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 69 dans l'Ilet No. 119, borné par les rues Philip, Franklin, Liberty et Jackson sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de ville, daté le 29 mai 1909, annexé à un acte de vente passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, daté le 10 août 1909. D'après lequel croquis le dit terrain mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Philip, la même largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles et une façade sur la rue Franklin de quatre-vingt dix pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

ROGER MUNIER,

Avocat pour le demandeur.

mars7,14,21,28av4,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

I. Vente de propriétés de valeur, améliorées, du Sixième District, portant les Nos. municipaux 1149 et 1153 rue Arabella, entre les rues Hurst et Garfield (dans le carré de la rue Joseph).

II. Portant le No. municipal 1519 rue Joseph, entre la rue Hurst et l'avenue St. Charles (dans le carré de la rue Octavie).

United States Safe Deposit and Savings Bank vs. Carrie S. Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 103,062 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 3 avril 1913 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Deux certains lots de terre ou portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 58, borné par les rues Arabella, Joseph, Hurst et Garfield, désignés par les lettres A et B sur un croquis de voyer fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 26 mai 1909, annexé à un acte passé devant Charles Theodore Soniat, notaire, le 5 juin 1909. D'après le croquis, terrain B commence à une distance de trente pieds de l'angle des rues Arabella et Garfield, et mesure quarante huit pieds, six pouces de face à la rue Arabella sur cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Terrain A est adjacent au terrain B, est mesure trente deux pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Secondement — Un certain lot de terre ou portion de terre, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet quatre cent deux, borné par les rues Joseph, Octavie, Hurst et avenue St. Charles, désigné par le No. 12 sur un croquis de voyer fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 26 mai 1909, annexé à un acte passé devant Charles Theodore Soniat, notaire, le 5 juin 1909, d'après lequel, terrain No. 12 est adjacent au terrain No. 11 et mesure trente huit pieds de face à la rue Joseph, trente cinq pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds et quatre lignes sur le côté de la ligne adjacent au terrain No. 11, et une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne la plus près de la rue Hurst.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

DENEGRE, BLAIR & CHAFFE,

Avocats pour le demandeur.

mars1,2,7,14,21,28av[illegible]

JUGEMENT.

Dans l'affaire intitulée Interdiction de Joseph Devonshire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,522 — Division A — Ce cas arriva pour être jugé le 29 janvier 1913. Présents: Richard Bland Logan, avocat pour la demanderesse, Mlle Francis Devonshire; Michel Provosty, avocat pour le défendeur, Joseph Devonshire.

Quand, après avoir écouté les plaidoiries et l'évidence, la cour étant d'opinion pour la raison ce jour oralement assignée, que le défendeur Joseph Devonshire est dément, et est incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant que le défendeur, Joseph Devonshire, est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, et prononce son interdiction; que Edward Devonshire, neveu du dit Joseph Devonshire, soit, et qu'il est appointé curateur du ci-dessus nommé interdit, et que des lettres de curateur lui soient adressées quand il aura fait le serment et fourni le bon requis par la loi, qu'Olivier T. Nobles, soit et est appointé sous curateur de l'interdit, que l'interdit sera enfermé dans le East Louisiana Hospital pour les déments à Jackson, Louisiana, et que le Dr. Clarence Pierson sera et est appointé surintendant de l'interdit; que les frais de ce procès devront être payés des propriétés du dit Joseph Devonshire.

Jugement rendu et lu en cour siégeante le 18 février 1913.

Jugement signé en cour siégeante le 28 février 1913.

(Signé) T. C. W. ELLIS,

Juge.

Pour copie conforme,

W. T. BARRY,

Député Greffier

4mars4,18av2

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

BULLETIN FLUVI